

DELIBERATION N° 93/03-04 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS/AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIE

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée que Madame SALOMONE, actuellement agent administratif, et en fonction depuis plus de 6 ans dans ce grade et qu'elle peut prétendre au grade d'agent administratif qualifié.

Après l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui s'est réunie le 3 Février 1993,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'agent administratif qualifié,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits au budget primitif 1993.